



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 083-218300036-20241203-DCM2024_085-DE



Délibération N° 2024-085

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre, à 21 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Roland NARDELLI

Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Absentes : Virginie MICHEL et Claire CANDELA

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE « MEDECINE PREVENTIVE » DU CENTRE DE GESTION DU VAR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services des collectivités et des établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Var d'adhérer, par convention, à son service de médecine préventive.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2017-01 du 24 janvier 2017 la commune d'Ampus a adhéré au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var par convention à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020-085 du 22 septembre 2020 la commune d'Ampus a renouvelé son adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var par convention à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service « Médecine Préventive » entre la commune d'Ampus et le Centre de Gestion du Var prendra fin le 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2018 un taux de cotisation appliqué à la masse salariale a remplacé la facturation à l'acte qui a été supprimée. Monsieur le Maire précise que le taux de cotisation était de 0,35% pour l'année 2018, de 0,39% du 1er janvier 2019 au 30 juin 2024 et de 0,35 % depuis le 1er juillet 2024 pour les communes affiliées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour les années 2025-2026-2027-2028 qui prendra effet au 1er janvier 2025 et qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2025-2028 d'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal pour les exercices concernés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

